



Probleme sur le dossier de succession de mon papa avec le ntaire

Par **delphine 91**, le **19/01/2013** à **10:55**

Bonjour,
Voilà mon papa est décédé en septembre 2012 (ma maman est aussi décédée depuis plus de 10 ans), j'ai donc pris contacte avec un notaire de ma ville afin de régler la succession.
Mon papa avait un compte bancaire (solde de 10 000€) et rien d'autres.
Nous sommes 6 enfants(dont 6 demi que je ne connais pas). Le notaire devait les contacter car j'avais fourni adresse et numero de téléphone mais en décembre toujours rien de sa part. j'ai donc de mon coter fais le nécessaire pour avoir leur acte de naissance afin de prouver leur lien de parenté. j'ai fourni au notaire les dues en cours(maison de retraite, pompes funèbres, impôts et caisse de retraite) rien d'autre à régler. mais voilà toujours rien
aucun acte de notarié fais
Que dois je faire ? combien de temps cette succession va prendre car je ne comprends pas il y a qu'un compte à liquider?
De plus le notaire ne m'a pas dit combien lui allais prendre pour le faire ?
Merci de m'aider je suis perdu surtout que je reçois les relances à la maison des organismes et déjà que l'épreuve est dure mais cela n'arrange rien
Cordialement une jeune fille perdu

Par **trichat**, le **20/01/2013** à **20:18**

Bonsoir,
La succession de votre papa ne nécessitait pas le recours à un notaire.
Ci-joint lien vers site officiel "vos droits.service public":
<http://vosdroits.service-public.fr/F80.xhtml>
Ce type de succession, dont le montant est faible (donc peu rémunérateur) intéresse peu les notaires.
Je vous conseille de régler cette succession, avec un ou deux de vos frères et soeurs, pour qu'il n'y ait pas de contestation:
- vous adressez à la banque un certificat de décès et remettez la liste des établissements qui sont en attente de règlement; la banque

adressera des chèques de banque (qui ont un coût). rn- vous partagerez le solde entre tous les frères et soeurs.rnrnEt la succession sera close.rnrnCordialement.